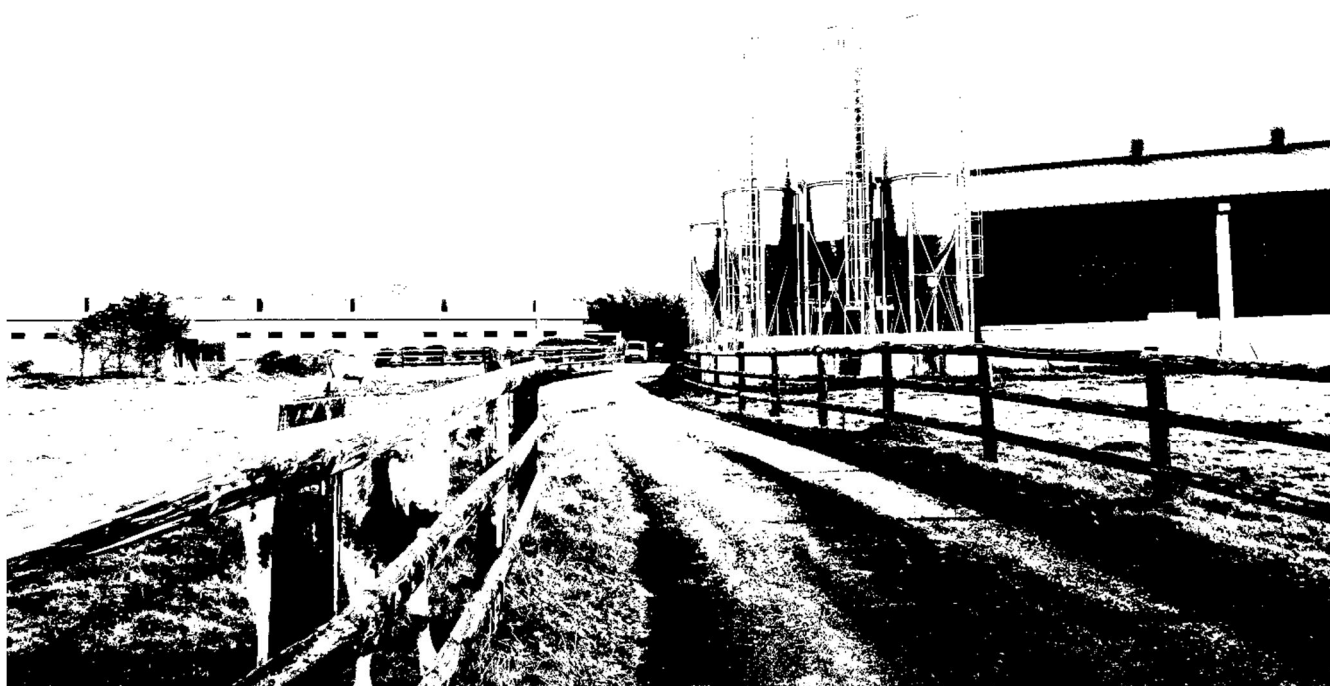


# DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION

## Restructuration d'élevage

Extension de l'élevage de veaux de boucherie



EARL ILHARRIA  
64 640-IHOLDY

*Novembre 2015  
V2- janvier 2016*



BARUS Elevage+Conseil  
Cami Jan Petit - 64 230 POEY DE LESCAR  
Tel : 05.59.77.45.61.

## I/ 2. RESUME NON TECHNIQUE

Ce dossier a pour objet la présentation d'une demande d'autorisation pour l'extension de l'élevage de veaux de boucherie de l'EARL ILHARRIA au lieu-dit « Ilharria» à I HOLDY (64).

Le projet de l'EARL ILHARRIA concerne la restructuration de l'élevage suite à des modifications intervenues sur l'exploitation.

Depuis 2001, cette exploitation relève de l'arrêté préfectoral n° 01/IC/195 du 24 avril 2001 pour 600 veaux de boucherie, 1260 porcs à l'engraissement et 60 vaches allaitantes.

Les bâtiments porcins nécessitant de lourds travaux de mise aux normes ont été remplacés par un seul bâtiment dans lequel des places de veaux de boucherie ont été aménagées en parallèle d'une diminution des veaux dans les bâtiments déjà existants.

### 2.1 LE PROJET

---

Le projet d'extension de l'atelier veaux de boucherie de l'EARL ILHARRIA concerne l'aménagement intérieur d'un bâtiment existant (remplaçant l'élevage d'engraissement de porcs) pour augmenter la part de veaux engraisés.

**Le projet de restructuration détaillé est le suivant :**

- ◇ **La régularisation du nombre d'animaux présents sur l'exploitation,**
- ◇ **La couverture de la fosse à lisier,**
- ◇ **La mise à jour du plan d'épandage.**

La régularisation du nombre d'animaux présents sur l'exploitation autorisé pour 1260 porcs et 600 veaux de boucherie suite aux modifications intervenues dans les différents bâtiments décrites ci-dessous :

- en 2010, un bâtiment neuf équipé de panneaux photovoltaïques a été implanté au-dessus des porcheries d'engraissement (bâtiment n°67).
- en 2011, arrêt de la production porcine de 1260 porcs charcutiers : les deux bâtiments vétustes d'engraissement (bâtiments n°6 et n°7) sont mis en sécurité et ensuite démontés.
- cette restructuration globale a entraîné une réorganisation et l'augmentation de l'effectif de veaux de boucherie à 800 places : le bâtiment d'élevage n°1 de 160 places est désaffecté, le bâtiment n°2 est utilisé ponctuellement comme infirmerie et local d'isolement si besoin, le bâtiment n°3 est conservé pour 240 places. Courant 2014, les travaux d'aménagement intérieur dans le bâtiment n°67 ont démarré pour 560 places de veaux.

La fosse à lisier en géomembrane va être couverte de façon à ne plus stocker d'eaux pluviales et conserver la valeur fertilisante du lisier produit tout en limitant le volume des effluents à gérer sur les parcelles du plan d'épandage.

Le plan d'épandage existant depuis 2001, et représentant 132 ha épandables, est mis à jour. Il est ainsi tenu compte des volumes produits suite à la réorganisation et des zones identifiées au travers d'une étude hydrogéologique et d'une expertise naturaliste, à exclure des parcelles épandables.

D'autre part, sont également pris en compte les apports des élevages des prêteurs de terres mis en parallèle avec les besoins et exportations des cultures.

Un élevage de 60 vaches allaitantes (relevant du RSD<sup>1</sup>) est également présent sur cette exploitation, permettant de valoriser les surfaces. L'évolution de cet élevage a été réalisée avec la mise en place d'un bâtiment sur litière accumulée (n°14) et en gardant les génisses de renouvellement. Les effluents de cet élevage sont gérés sur le même plan d'épandage et sont intégrés dans cette étude.

**Après restructuration, le nombre d'animaux sera de 800 veaux de boucherie soumis à autorisation et de 60 vaches allaitantes et les génisses de renouvellement soumis au RSD.**

---

<sup>1</sup> : RSD : Règlement Sanitaire Départemental.

L'exploitant est l'EARL ILHARRIA (Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée) dont le gérant est Monsieur Jean ARANGOITS. L'EARL exploite 44 ha de SAU<sup>1</sup> sur la commune d'IHOLDY.

## 2.2 IMPACT SUR L'EAU

---

- **Respect de la qualité des eaux**: les capacités de stockage du lisier seront supérieures aux durées exigées par la réglementation et correspondent aux capacités agronomiques du plan d'épandage. Les épandages sont prévus et réalisés en fonction des cultures en place et selon leur potentiel de rendement qui détermine notamment l'utilisation de l'azote contenu dans le lisier.

Les eaux pluviales ne seront plus collectées avec le lisier : le lisier est stocké dans les préfosse sous les bâtiments et la fosse existante en géomembrane va être couverte.

Il n'y a pas de risque de débordement des fosses, la durée de stockage est de 11 mois avec 2 périodes d'épandage (printemps avant maïs et printemps, fin été / début automne sur prairies).

Il n'y aura pas de mélange entre les eaux de ruissellement et le lisier. Les eaux pluviales des toitures sont dirigées vers les fossés.

- **Un plan d'épandage pour une bonne valorisation des déjections** : la production d'éléments fertilisants des déjections de l'élevage sera la suivante après projet :

		Azote en kg	Phosphore en kg	Potasse en kg
Lisier après projet	2 563 m <sup>3</sup>	6 331	3 082	6 885
Fumier	236 T	1 389	674	2 183

Le plan d'épandage se trouve sur les communes de Iholdy et Armendarits et sur la commune d'Arraute-Charritte.

Sur les 174 hectares de SAU inscrits au plan d'épandage actualisé, **106 hectares ont été retenus pour l'épandage du lisier** et du fumier produit après projet. Les nouvelles parcelles d'épandage sont celles de M. ERGUY, qui représentent ± 25% des surfaces épandables. Toutes les autres surfaces étaient déjà dans le plan d'épandage défini en 2001.

Les épandages seront réalisés sur les terres de l'EARL ILHARRIA et de différents prêteurs :

- **Surfaces du plan d'épandage existant (2001) et du plan d'épandage** mis à jour: EARL ILHARRIA, M. JAUREGUBERRY Jean-Marc et GAEC HARAMBURIA pour 60% des surfaces
- **Nouveaux prêteurs** : M. ERGUY François, M. INDABURU Auguste et Mme INDABURU Odile pour 40% des surfaces

Les parcelles d'épandage sont situées très majoritairement (95%) dans un rayon de 2,5 km sur les communes d'Iholdy et Armendarits. Seul l'îlot 122 de 5,78 ha épandable sur la commune de Arraute-Charritte se trouve à 14,5 km.

Les parcelles à moins de 1 km (62,21 ha épandables soit 59% du total) seront épandues sans tonne à lisier, avec la rampe d'épandage au ras du sol, l'épandage est ainsi réalisé rapidement et dans de bonnes conditions agronomiques et environnementales.

Le territoire occupé par le plan d'épandage (zone d'influence du projet dans un périmètre allant jusqu'à 2,5 km autour du site Ilharria et la zone située à Arraute-Charritte) est concerné par des zones protégées ZNIEFF ou Natura 2000.

Suite à un travail en amont (expertise naturaliste avec réalisation d'une cartographie des habitats et étude hydrogéologique) les zones protégées ou sensibles ont été exclues du plan d'épandage.

L'étude hydrogéologique qui a été réalisée conclue que les caractéristiques des terrains proposés sont, dans l'ensemble, favorables à l'épandage. Les risques d'atteinte à la qualité des eaux superficielles sont faibles dans la mesure où les bandes d'exclusion proposées de

---

<sup>1</sup> : SAU : Surface Agricole Utile

35 m (ou de 10 m avec une bande enherbée ou boisée) le long des ruisseaux sont bien respectées.

Dans l'objectif de réduire les nuisances olfactives lors des épandages pour les riverains des zones d'épandage et valoriser au maximum les unités d'azote apportés, l'EARL ILHARRIA a investi dans une rampe d'épandage au ras du sol depuis 2005. La localisation des rejets d'ammoniac étant répartie pour 30% au niveau de l'épandage, l'achat de cette rampe a déjà permis d'agir sur une part importante des rejets d'ammoniac et donc des émissions d'odeurs lors des épandages.

Le lisier est donc épandu avec la rampe permettant un épandage direct sans tonne à lisier dans un rayon de 1 km autour du site, avec la tonne à lisier de 6 m<sup>3</sup> de l'exploitation, équipée de la rampe ou d'une tonne à lisier de 15 m<sup>3</sup> équipée d'une rampe à pendillards.

En tenant compte d'un apport moyen d'effluents liquides de 27 m<sup>3</sup>/ ha et le matériel d'épandage utilisé les durées d'épandage seront les suivantes :

- 2,5 à 3 journées / an sur les ilots < 1 km,
- 7,5 à 8 journées sur les ilots de 1 à 2,5 km,
- 2,5 à 3 journées pour les ilots situés à 14,5 km.

La durée d'épandage s'étalera donc sur 14 journées par an sur 2 périodes en tenant compte des différentes possibilités d'épandage. Le volume de lisier épandu sans tonne à lisier représente 63% du volume total épandu.

Les épandages seront réalisés de février à mai avant les semis du maïs et sur prairies et en septembre / octobre sur prairies.

Le lisier épandu sur terres nues (maïs) sera enfoui dans les 12 heures et le fumier compact dans les 24 heures.

L'épandage moyen de 27 m<sup>3</sup> de lisier par ha équivalent en volume à une faible chute de pluie de 3 mm.

- **Un apport d'azote organique respectueux des normes** : le plan d'épandage est correctement dimensionné ; la pression azotée d'origine animale est en moyenne de 73 kg N / ha soit 40% des exportations des cultures (181 kg N/ ha), le reste des besoins des cultures sera apporté sous forme d'engrais minéraux. Le bilan est de - 108 kg N / ha SPE. D'autre part, le plan d'épandage est dimensionné de manière à être également déficitaire au niveau du bilan Phosphore (- 19 kg P/ha SPE).

- **Un outil de qualité** : le cahier d'épandage qui, conformément aux exigences réglementaires, sera régulièrement tenu par l'exploitant. Il comportera les dates d'épandage, la quantité d'azote, les parcelles réceptrices, la nature des cultures et le délai d'enfouissement sur les terres nues.

Par ailleurs, conformément aux exigences réglementaires, un bordereau de livraison de lisier (ou de fumier) sera régulièrement remis à chaque prêteur par l'EARL ILHARRIA. Ce bordereau comportera la date d'épandage, l'identification de l'ilot récepteur et la surface épandue, la nature de la culture en place ou prévue, le volume de lisier ou de fumier apporté et la quantité d'azote. Ce document devra être cosigné par le gérant de l'EARL ILHARRIA et l'exploitant des terres.

Ce document permet à l'exploitant recevant du lisier d'adapter sa fertilisation minérale en fonction de ses parcelles et des conditions de mise en place et d'exploitation de ses cultures.

- **Circulation** : les voies de circulation empruntées par les tracteurs sont des voies essentiellement communales et des routes départementales. En appliquant les normes CORPEN et avec le matériel prévu (épandage direct avec rampe, tonne à lisier de 6 m<sup>3</sup> ou de 15 m<sup>3</sup>) et en tenant compte de l'éloignement des parcelles, les épandages seront réalisés sur environ 16 journées par an sur 2 périodes.

## 2.3 IMPACT SUR LE MILIEU HUMAIN

---

Les vents dominants proviennent principalement de l'ouest. Les vents du sud-ouest sont également fréquents mais de très faible vitesse.

- **Un éloignement qui atténue les nuisances olfactives et sonores** : La seule maison d'habitation se trouvant dans un rayon de 300 m est l'habitation (B) de Benoît ARANGOITS, située à 200 m au sud-ouest, et non sous les vents dominants.

Les autres habitations sont situées à 370 m au nord (lieux-dits Bazterretchéa et Pocheluberría) et à 400 m au sud-ouest (lieu-dit Apezteguia) et non sous les vents dominants.

Les premières maisons situées sous les vents dominants d'ouest sont situées à environ 650 m au sud-est, lieu-dit Oyhanartea et à plus de 1 km à l'est de l'élevage sur la RD 745 (lieux-dits Lastoetchea et Etchegoïnea).

- **Des bâtiments d'élevage intégrés à leur environnement** : Le site d'élevage est existant et le bâtiment en projet d'aménagement implanté en limite nord de la propriété a remplacé des bâtiments vétustes et mal intégrés dans l'exploitation. Les silos de stockage de l'aliment sont implantés côté nord de ce bâtiment.

Le projet s'insère ainsi en compléments des bâtiments existants et de l'ensemble de l'installation.

Il est visible depuis la route communale n°2 d'Hargainia au nord.

L'exploitation agricole existe depuis de nombreuses années et l'aménagement extérieur (arbres et arbustes ponctuant le chemin communal, clôture en bois bordant le site côté nord), l'accès traversant les différents groupes de bâtiments et les aménagements (pelouses, fleurs et parterres) forment ainsi des espaces de circulation et des « barrières » paysagères naturelles.

Les surfaces non imperméabilisées sont empierrées ou engazonnées et les différentes plantations sont régulièrement entretenues et éventuellement réimplantées.

Les constructions existantes sont en harmonie de couleurs et de matériaux : matériaux de teintes naturelles (bardages blancs unis ou ponctués de vert) cassé et vert), couverture en fibro-ciment de couleur rouge. Les silos de stockage sont de couleur verte.

## 2.4 SALUBRITE DE L'ELEVAGE

---

Les mesures prises pour la propreté des installations, la désinfection des locaux, la dératisation et la désinsectisation font que les risques sont très faibles pour l'environnement et les personnes de la zone proche de l'élevage.

Les déchets liés à l'élevage, en particulier à la santé des animaux sont repris par les vétérinaires qui suivent l'élevage et réintégré dans le circuit de traitement des déchets vétérinaires.

## 2.5 IMPACT SUR LA SANTE

---

L'analyse des différents impacts sur la santé permet de conclure qu'il n'est pas nécessaire de prévoir des mesures compensatoires pour limiter les niveaux d'exposition.

L'épandage du lisier sera réalisé à 50 mètres des habitations avec un dispositif d'épandage au ras du sol, ce qui limite les dégagements d'ammoniac et les odeurs.

## 2.6 COUTS ASSOCIES A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

---

Afin de réduire, supprimer ou compenser les conséquences dommageables sur l'environnement, l'exploitation réalise des investissements dans les mesures suivantes : construction de fosses sous caillebotis (pour sécuriser les capacités de stockage avec 11 mois de stockage, permettant d'avoir une marge de manœuvre lors de printemps pluvieux par exemple), transfert du lisier de la préfosse vers la fosse existante, couverture de la fosse en géomembrane existante (diminution des quantités à gérer et meilleure valorisation du lisier sans les eaux pluviales ajoutées).

Afin de réduire la consommation d'énergie sur l'exploitation, des investissements à hauteur de 19 500 € HT sont prévus pour l'isolation du bâtiment et la mise en place des volets d'entrée d'air et les extractions en toiture.

**Le total des investissements liés à la protection de l'environnement représente un montant de 153 000 € HT pour un montant total d'investissement de 400 000 € HT.**

L'investissement concernant le dispositif d'épandage au niveau du sol (rampe d'épandage sans tonne à lisier) a été réalisé en 2005 pour un montant HT de 18 000 € HT

## 2.7 RECAPITULATIF AVANT ET APRES PROJET

	Avant-projet (effectifs 2001 à 2011)	Après projet
Nombre de porcs produits par an	3 400	<b>0</b>
Nombre de veaux produits par an	1 200	<b>1 600</b>
Nombre de vaches allaitantes	60	<b>60</b>
Nombre de génisses	0	<b>25</b>
Volume d'effluent liquide à épandre	4 418 m <sup>3</sup>	<b>2 563 m<sup>3</sup></b>
Quantité de fumier à épandre	147 T	<b>236 T</b>
Eléments fertilisants totaux* <sup>1</sup> (en kg):		
N	18 232 kg	<b>10 888 kg</b>
P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	9 552 kg	<b>5 359 kg</b>
Plan d'épandage (SPE)	132 ha	<b>106 ha</b>
Volume moyen épandu / ha SPE	33 m <sup>3</sup>	<b>27 m<sup>3</sup></b>
Kg N totale / ha SDN <sup>2</sup>	138	<b>95</b>
Kg P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> totale / ha SDN <sup>2</sup>	73	<b>47</b>

Ce projet se traduit par l'arrêt de la production de porcs charcutiers, l'augmentation du nombre de veaux de boucherie produits avec la couverture de la fosse à lisier en géomembrane (limitant les volumes d'effluents liquides à gérer).

**La surface épandable est de 106 ha après projet ;** selon les conditions d'épandage et les cultures en place, il sera possible d'épandre les effluents liquides à raison de 27 m<sup>3</sup>/ ha en moyenne.

La pression azotée sera en moyenne de **95 kg par hectare de surface** (SDN) prenant en compte la totalité des effluents produits par les animaux y compris par les vaches et les génisses à la pâture.

**La dose d'azote apportée représente 52% des exportations des cultures** (le reste des besoins des cultures sera apporté sous forme d'engrais minéraux, après estimation des rendements prévisionnels, des apports organiques, des restitutions du sol etc...).

<sup>1</sup> : N et P total produit par les animaux

<sup>2</sup> : SDN = surface épandable (SPE) + surfaces utilisées par les animaux et ne recevant pas d'épandage.

## 2.8 CONCLUSION

---

Pour réduire les impacts de son installation, l'EARL ILHARRIA a recherché en priorité l'utilisation des techniques disponibles sur le marché à un coût économiquement acceptable pour son projet.

Les solutions techniques retenues pour ce projet sont les suivantes :

- cases collectives de 8 veaux avec un espace de 1,8 m<sup>2</sup> / veau
- ventilation dynamique contrôlée
- isolation des bâtiments avec un bon coefficient de résistance thermique
- bâtiment éclairé naturellement (polycarbonate) et par néon économe en énergie,
- capacités de stockage du lisier de 11 mois
- épandage du lisier avec une rampe sans tonne à lisier ou au-delà d'une certaine distance ( $\pm 1$  km) avec une tonne à lisier équipée d'une rampe à pendillards.

Par un respect de la qualité de l'eau, par un bon état sanitaire des bâtiments et grâce à un plan d'épandage bien dimensionné qui maîtrise la fertilisation, l'exploitation de l'EARL ILHARRIA s'insérera dans son environnement en limitant le plus possible les nuisances que son activité est susceptible de générer.

Ces effets seront limités en respectant la réglementation applicable aux bâtiments d'élevage, notamment l'arrêté du 27 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'autorisation et le Code des Bonnes Pratiques Agricoles (décret du 04/03/96; arrêté du 22/11/93 et celui du 14 août 2000) .